



365, route de la mairie - 01240 CERTINES - 04.74.51.60.30 - mairie@certines.fr

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal

du Jeudi 4 septembre 2025

Présidence : M. Denis TAVEL

Présents : Denis TAVEL (Maire), Stéphane BATISSE, Jean-Marc MICHON, (Adjoints), Dominique BERNARD, Mélynda CORDON, Jean-Christophe DONARD, Stéphanie DUCROZET, Emmanuelle FOURÉ-DELOREME, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Yohann REVEL, Marie-Christine TEPPE, Julien VERCHERE, Chloé VIARD, Jamel YANTOUR.

Absents ou excusés : Françoise BUISSET (Procuration donnée à D. TAVEL), Denise RANDU (Procuration donnée à M-C. TEPPE), Franck GAUDET (Procuration donnée à S. BATISSE), Magali PONSOT (Procuration donnée à J. VERCHERE).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de la convocation : 29 août 2025

Yohann REVEL a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le jeudi 4 septembre 2025 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2025 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par le secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Achat terrain MAINAUD

Contexte : M. DI PIERNO, dirigeant des Pépinières MAINAUD - Arbres'Co, cherche du terrain sur Certines pour pérenniser son entreprise et permettre de continuer sa production de végétaux dans des conditions stables et sereines.

La commune n'a pas de terrain à lui proposer. Actuellement, il a un fermage avec les consorts BREDY sur 7h16a93ca aux Rippes, fermage qui se termine, les terrains sont mis en vente : Z€262 et Z€18.

La commune de Certines propose d'acheter les 2 parcelles par l'intermédiaire de l'EPF et de les lui louer : La commune n'avance pas d'argent, le portage étant couvert par le loyer.

Le coût d'achat serait de 38 200 € soit 0,53 € le m2 (accord de la SAFER)

L'EPF propose un portage sur 12 ans moyennant un coût annuel de 3 240 € (3 183 € de capital + frais de portage à 1,8% TTC).

Au bout de 12 ans, 38 880 € de loyers seront encaissés. La commune sera propriétaire du foncier, qu'elle pourra conserver ou vendre à la Pépinière MAINAUD.

Modalités :

1. Saisine officielle de l'EPF par courrier du maire début septembre

2. Copie à GBA

3. Organisation d'une réunion en mairie entre EPF/Mairie/M. DI PIERNO et les consorts BREDY.

Précisions : L'EPF joue un rôle de banque, la commune reste propriétaire des parcelles, sans être tributaire de la santé de l'entreprise qui loue la terre.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour l'achat des 2 parcelles (ZG 262 et ZG 18) par l'intermédiaire de l'EPF de l'Ain. Le prix sera précisé prochainement et validé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2°) Validation de la mutuelle santé pour les agents

GROUPAMA et APICIL (Groupe retenu dans le cadre de la convention de participation SANTÉ par le Centre de Gestion de l'Ain) ont présenté leurs offres de garanties du régime complémentaires frais de santé.

Rappel : la collectivité doit à partir du 1^{er} janvier 2026 proposer à ses agents une mutuelle santé, et doit participer mensuellement à hauteur de 15€ minimum. Ce contrat sera collectif à adhésion facultative.

Les agents ont le choix de l'option.

APICIL propose des cotisations plus avantageuses, les garanties sont similaires à celles de GROUPAMA.

Après avoir comparé les 2 propositions, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix d'APICIL comme mutuelle santé pour les agents. Elle sera proposée dès le 1^{er} octobre aux agents, pour être effective le 1^{er} janvier. Une aide de 15€ sera donnée chaque mois aux agents qui auront choisi la mutuelle.

3°) Borne IRVE - validation du devis et signature de la convention

Suite aux devis fournis par l'entreprise SBTP, la commission Travaux du 17/07 propose au conseil municipal d'installer une borne rapide plutôt que semi-rapide compte tenu de l'écart de prix.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la borne rapide, plutôt que semi-rapide votée lors de la séance du mois de mai dernier et accepte de signer le mandat de gestion avec FRESHMILE.

Le reste à charge sera de 11 160,54€, avec un retour du FCTVA, dans 2 ans, d'environ 1 000€. Le KW/h sera facturé 0,35€ et 0,10€ la minute pour les voitures tampons ; paiement par TPE ou carte d'abonnement possible.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer la convention avec le mandataire de gestion, FRESHMILE.

4°) Questions diverses

→ ONF : parcelle 4 de 140m³ sera exploitée en septembre par un bûcheron de Druillat : recette prévisionnelle pour la commune de 10 300€.

→ Epicerie : Le bail est signé, 1^{er} paiement du loyer le 1^{er} novembre ; problème de fuite d'eau en cours de résolution. L'ouverture est repoussée à la 1^{ère} quinzaine d'octobre.

→ PLU : L'enquête publique a débuté le 3 septembre à 9h. Les prochaines permanences de la commissaire-enquêteur seront comme prévu le 27 septembre et le 6 octobre.

Vendredi 12 septembre : réunion avec l'urbaniste et M. VUARAND de GBA pour rédiger la réponse à l'avis de l'état.

→ Demande d'accès à un terrain enclavé parallèlement à la route des Rippes : chemin des églantines à rendre carrossable.

→ Les travaux de l'école sont pratiquement terminés, la commission sécurité du SDIS passera le 15 octobre.

189 élèves ont été accueillis à la rentrée. Tous les agents de l'école sont présents et le conseil les remercie pour leur travail de remise en fonction des locaux suite aux travaux de l'été.

L'agent technique en arrêt de travail n'est pas remplacé en septembre.

- Micro-crèche / RS : revoir l'accord avec ELTIA.
- Les travaux EU pour l'accès au pôle multi-services et résidence seniors ont repris.
- PAVANAN : Une partie des héritiers a saisi le tribunal judiciaire pour demander une vente forcée.
- Fête du 13 juillet au château : déficit de 300€.
- Fête de l'hiver prévue le 12 décembre.
- Repas du CCAS prévu le dimanche 9 novembre.
- Prévoir une visite de la chaufferie de Joyeux, dans le cadre de l'étude d'une chaufferie mutualisée
- Trottoir de Donsonnas : un programme des travaux est en cours d'élaboration.
- Les illuminations ont été livrées.
- La nouvelle cuisinière a été installée dans le local boule/chasse.

☞ Séance levée à 22h50 ☞
°° 0 °°

Prochaines réunions : jeudi 16 octobre, jeudi 4 décembre, jeudi 22 janvier, jeudi 5 mars (19h30)

Fait à Certines, le 16 octobre 2025

Le Maire, Denis TAVEL




Le secrétaire de séance, Yohann REVEL

